

C.I.J.

Communiqué 57/8
(Non-officiel)

Les renseignements suivants émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice ont été mis à la disposition de la presse:

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui deux audiences en l'affaire relative à certains emprunts norvégiens (France c. Norvège).

Lors de l'audience du matin, M. Arntzen, Avocat à la Cour suprême de Norvège, agent et avocat du Gouvernement norvégien, a poursuivi l'exposé de la thèse de son Gouvernement. Lors de l'audience de l'après-midi, la parole a été donnée à M. Maurice Bourquin Professeur à l'Université de Genève, et à l'Institut universitaire des Hautes Etudes internationales, pour continuer cet exposé.

M. Bourquin reprendra la parole lors de la prochaine audience de la Cour qui s'ouvrira le mardi 21 mai, à 10 h. 30.

La Haye, le 20 mai 1957.

I.C.J.

Communiqué 57/8
(Unofficial)

The following information from the Registry of the International Court of Justice has been communicated to the Press:

The International Court of Justice today held two sittings in the case of Certain Norwegian Loans (France v. Norway).

At the morning sitting, M. Arntzen, Advocate at the Supreme Court of Norway, Agent and Advocate of the Norwegian Government, continued the statement of the argument of his Government. At the afternoon sitting, M. Maurice Bourquin, Professor at the University of Geneva and at the Graduate Institute of International Studies, was called upon to continue that statement.

M. Bourquin will resume his address to the Court at the next sitting of the Court which will open at 10.30 a.m. on Tuesday, May 21st.

The Hague, May 20th, 1957.